

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Concasseur KLEEMANN MOBIREX MR122Z sur la commune principale de l'AIOT Route Nationale 57 25870 CHATILLON LE DUC.

La référence de votre dossier est A-3-7CS1N7Z2Q et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/12/2023 à 10h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39133844900211**

Raison sociale **ROGER MARTIN**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 RUE RENE CHAR

21000 DIJON

Signataire

Qualité : **Directeur des travaux**

Référent

Fonction : **Animateur QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Concasseur KLEEMANN MOBIREX MR122Z**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Chantier de mise à 2x2 voies

Route Nationale 57

25870 CHATILLON LE DUC

X : 926751

Y : 6693186

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **08/12/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Châtillon-le-Duc 25870 (000 , AX , 0102)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Régime |
|----------|----------|---|--------|
| 2515 | 2515-2-b | Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou | D |

de déchets non
dangereux inertes

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

L'élaboration par concassage / scalpage de minéraux ne génère pas de déchets.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Chantier interdit au public. Accès réservé au personnel autorisé (personnel de chantier).

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Mise à l'arrêt totale de l'installation.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Aucune surveillance des effets de l'installation sur son environnement n'est prévue car il n'y a aucun risque pour l'environnement dès lors que l'activité est arrêtée.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Consignation de l'installation et conservation des clés du contact hors de portée du personnel.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

La zone sera remaniée selon le projet du chantier en respectant la réglementation environnementale applicable.

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme